

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Ayant donné pouvoir : 1

Votants : 14

Date de convocation le **22 avril 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. GALINAT Arthur, M. CHANET Jean-Pierre, Mme RODRIGUES Marine, M. BODIN Jean-Michel, M. BENOITON Olivier, Mme DARZACQ Vanessa, M. DESCAMP Jean Marie, M. François TRIGNOL, Mme BON Amélie, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mme DELTEIL Stéphanie.

Excusés : Mme CHANQUOY Véronique donne pouvoir à Mme RODRIGUES Marine.

Absent : Mme COUSIN Elisa

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa.

Délibération n° 2022-027

Objet : Choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg

Madame le Maire expose que l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du bourg a nécessité de faire un appel d'offres, en partenariat avec l'ATD 24.

Après consultation directe (montant des honoraires inférieur à 40 000 euros / 13 373 euros en réalité) pour un marché passé en application des articles R.2122-8 et R.2172-1 et suivants du code de la commande publique 2019, le binôme Amplitude Paysages et Marine Vigier a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée de bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité des membres présents, la décision de Madame le Maire, et autorise celle-ci,

- A signer tout documents se rapportant à cette opération,
- A engager les frais correspondants,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

Le Maire,
Valène DUPUY

